

Privativité : construction d'un concept comparatif et application à la dérivation adjectivale en allemand

†Grégory NARDOZZA

Université Paris-Sorbonne

EA7332 « Centre de Linguistique en Sorbonne » (CELISO)

Résumé en français

L'étude est consacrée aux formations adjectivales allemandes passant par les morphèmes privatifs *-frei* (« libre (de)»), *-los* (« dépourvu de »), *-arm* (« pauvre (en) ») dans une perspective contrastive avec le français, qui passe rarement par la dérivation adjectivale pour exprimer les contenus équivalents. L'article s'ouvre par une présentation des formes et des différents avatars de la privativité que chacune semble pouvoir construire, en se concentrant sur les emplois épithétiques. L'auteur argumente également contre l'emploi de la notion d'affixoïde à propos de formes *-frei* et *-arm*. Dans un deuxième temps, l'étude vise à la construction d'un concept comparatif (au sens d'Haspelmath, 2010) noté PRIVATIVITE et qui puisse servir à l'analyse contrastive, notamment allemand-français. Ce faisant, la notion de privativité proposée par Fandrych (1993) est réanalysée et retravaillée pour aboutir à un inventaire raisonné des types de privativité.

Mots-clés : adjectif, affixoïde, concept comparatif, dérivation, épithète, linguistique contrastive, morphologie, privativité, sémantique lexicale

Abstract in English

The article deals with privative derivational patterns in German and is centered on those adjectives using the morphemes *-frei* ('-free'), *-los* ('-less') and *-arm* ('poor'), in a contrastive perspective with French, where similar meanings are rarely expressed through adjectives. First, the author presents the different forms at stake and their respective usage in the nominal phrase, including the different kinds of privativity represented. In the same part, the notion of affixoid used for

† [Note de l'éditeur : Suite au décès de notre collègue G. NARDOZZA, ses proches nous ont confié les notes préparatoires de son travail de thèse. Nous y avons trouvé le présent chapitre, qui nous a semblé suffisamment avancé pour faire l'objet d'une publication. Ce texte n'a subi aucune modification autre que de forme : mise en page, application de la feuille de style pour la numérotation des parties et adaptation des renvois d'une section du texte à une autre. Nous avons également pris l'initiative de rajouter des gloses interlinéaires sous les exemples plus complexes, et les traductions de citations en allemand sont de nous. Nous avons rédigé le résumé et les mots-clés. Nous avons enfin ajouté trois notes explicatives, distinguées de celles de l'auteur par un appel au moyen d'une étoile * et rédigées en italiques et entre crochets.]

-free and *-arm* is dismissed for methodological reasons. The second part is concerned with building a comparative concept (in the sense of Haspelmath, 2010) of privativity (PRIVATIVITE) in order to facilitate contrastive analyses. This leads to re-examining and amending the proposals made by Frandrych (1993) on German. Finally, a typology of privative meanings is presented.

Keywords : adjective, affixoid, comparative concept, contrastive linguistics, derivation, lexical semantics, morphology, privativity

Deutschsprachige Zusammenfassung

Der Beitrag widmet sich den privativen Adjektivderivationen im Deutschen. Besondere Aufmerksamkeit wird dabei den Morphemen *-frei*, *-los* und *-arm* geschenkt. Die kontrastive Perspektive Deutsch-Französisch dient als Leitfaden angesichts der Tendenz des Französischen, ähnliche Bedeutungen eher mit Relativsätzen, Partizipial- oder Präpositionalphrasen zu realisieren. Der erste Teil bietet einen Überblick über die Bedeutungskomponenten und Gebrauchsweisen jedes Morphems, sowie eine Kritik am gängigen Affixoidbegriff. Anschließend wird ein Vergleichendes Konzept (Comparative Concept, Haspelmath 2010) der PRIVATIVITÄT zum Zweck der kontrastiv-typologischen Analyse entworfen. Frühere Vorschläge von Frandrych (1993) werden wieder aufgegriffen und besprochen, bevor zum Schluß ein semantisches Modell für Privativität angeboten wird.

Stichwörter: Adjektiv, Affixoid, Derivation, kontrastive Linguistik, lexikalische Semantik, Morphologie, Privativität, Typologie, vergleichendes Konzept

Remarques introductives et structure

Le présent travail porte sur les formations privatives a pour but de forger un concept comparatif* (II), qui sera noté PRIVATIVITÉ. Le concept ainsi élaboré sera ensuite appliqué à des adjectifs et autres formations françaises et allemandes, qui seront ainsi mis en regard. (III).

* [N.d.E. : la notion de concept comparatif est empruntée à HASPELMATH (2010). Dans une note de travail, G. NARDOZZA les présente comme « des notions abstraites créées par des linguistes à des fins de comparaison entre les systèmes linguistiques, applicables de façon universelle, et pouvant ressortir à (*sic*) des domaines très différents : ces concepts peuvent être de nature sémantique, formelle, sémantico-formelle, logique, ou désigner des réalités extra-linguistiques précises. » (G.N., *description du projet de thèse*, Ms.). Ailleurs, il parle d'« un outil d'analyse efficace permettant de faire un travail comparatif réel, et non une simple confrontation des deux langues visant à voir ce qui est identique et ce qui diffère. Des catégories valables pour les deux langues (*sprachübergreifend* ; *crosslinguistic*) seront élaborées pour réaliser une typologie commune. Un travail comparatif réel doit avoir pour objectif de décrire et d'analyser de quelle façon des notions fondamentales communes (...) trouvent leur expression dans les deux langues. » (G.N., *Les adjectifs complexes exprimant la comparaison*, Ms.)]

Avant ces deux étapes, le premier paragraphe, basé sur différents ouvrages de référence¹, sera consacré à un tour d’horizon des formations privatives allemandes (I.1) puis françaises (I.2). Bien que cette partie présente les formations en question de façon séparée en fonction des langues, des liens seront faits entre les deux langues, qui amorceront les sections suivantes. Des observations faites concernant chacune des langues seront tirées des notions et des modèles qui contribueront ensuite à formuler une définition progressive et provisoire du concept comparatif PRIVATIVITÉ. Ces notions seront résumées dans la partie bilan du paragraphe (I.3). Dans ce paragraphe sera également présentée, en lien avec notre visée comparative, la question des affixoides (concernant l’allemand), qui se pose tout particulièrement concernant les adjectifs complexes, notamment ceux à sens privatif.

I. Formes exprimant la privativité

I.1. En allemand

I.1.1. Remarques liminaires - privativité et négation

Nous nous appuyerons dans ce qui suit sur les ouvrages généraux consacrés à la morphologie lexicale (*Wortbildung*) en allemand, tels que ceux de KÜHNHOLD (1973), EICHINGER (2000), MOTSCH (2004) et FLEISCHER & BARZ (2012), mais également sur une monographie (FANDRYCH, 1993) abordant la *Wortbildung* sous l’angle plus spécifique des adjectifs complexes allemands à sens privatif. Le terme de « privativité » aura dans ce travail le sens de ‘faire défaut’, qui, adapté à notre objet d’étude, à savoir des syntagmes nominaux avec un substantif-cible (noté *y* ci-dessous) et un élément-base (premier constituant de l’adjectif en allemand, tanis que d’autres formes sont possibles en français, et noté *x* ci-dessous), peut être ainsi formalisé :

<*x* fait défaut à *y*>

Ce modèle général sera modifié et complété par des sous-modèles.

Privativité et négation ne sont pas aisément différenciables, certains exemples le montreront. On peut considérer que la négation (adjectivale) comme un refus d’associer un prédicat à un argument. Ainsi l’exemple suivant, correspondant à une paire d’antonymes :

(1) un comportement inapproprié

On peut formaliser la négation exprimée par *in-* en termes prédicatifs de la façon suivante : l’antonyme de l’adjectif de (1), ‘approprié’ est le prédicat, ‘comportement’ est l’argument et ‘in-’ indique que cette prédication n’est pas vraie (refus de la

¹ Dans ce paragraphe, on parlera principalement de privativité et non de PRIVATIVITÉ (concept comparatif) dans la mesure où il s’agit dans un premier temps de présenter la notion de façon générale, telle qu’elle est décrite dans les ouvrages de référence, du point de vue des formes linguistiques, et pas encore dans notre logique de définition d’un concept comparatif.

prédication ‘**approprié (comportement)**’). De la sorte, le préfixe *in-* n’est pas privatif mais négatif.

Une objection à cette analyse en termes prédicatifs serait de dire que dans *un comportement inapproprié*, on peut sans problème ramener l’interprétation sémantique à la formule privative <x fait défaut à y> : il suffit de dire que dans le cas d’adjectifs comme *inapproprié*, ce qui fait défaut à y (substantif-cible) c’est la qualité ‘être approprié’. L’analyse est recevable, mais n’est pas retenue ici pour des raisons d’ordre pratique : cette façon de différencier privativité dans un sens étroit (<x fait défaut à y> ; x ne peut pas être une qualité) et négation (un prédicat ne s’applique pas à un argument) a pour avantage de restreindre le champ d’étude en excluant de nombreuses formes, notamment celles entrant dans des paires d’antonymes formées avec des préfixes (cf. *infra* : fr. *in-*, *non-* ; all. *un-*, *nicht-*). Les principaux morphèmes exprimant la privativité en allemand sont : *-frei*, *-arm*, *-los*, *-leer*. Les préfixes seront évoqués ensuite. Le point commun à tous les morphèmes (sauf *-los*) est qu’ils sont source de désaccord entre les linguistes, certains leur accordant un statut particulier, d’autres s’y refusant. Le paragraphe à venir présente en partie ce débat et montrera en quoi il est indispensable de l’évoquer dans le cadre d’un travail comparatif, bien qu’il ne se pose pas dans les mêmes termes en français.

I.1.2. Débat sur le statut d’affixoïde : point de départ de l’analyse a. Remarque liminaire

Les morphèmes *-frei*, *-arm*, *-leer* font l’objet de diverses interprétations selon les linguistes quant à leur statut lexical ; le terme d’affixoïdes (ici, des suffixoïdes) a été forgé pour désigner des morphèmes partageant quelques caractéristiques des affixes, sans qu’on puisse les considérer comme tels, du fait de leur proximité lexicale plus ou moins marquée avec un lexème libre (très marquée par exemple pour *-frei / frei*, « libre » ; *arm* signifie « pauvre », et *leer*, « vide »). Ce terme d’affixoïdes (ou semi-affixes ; all. : *Affixoide*, *Halbaffixe*), controversé, est le signe du débat autour de l’interprétation sémantique et fonctionnelle² à faire de ces éléments, se trouvant dans une sorte de zone de transition, très hétérogène, entre d’une part morphèmes formant des dérivés, et d’autre part éléments formant des composés. Le débat peut être illustré par des formes nominales et adjectivales, mais ces dernières représentent une frange statistiquement plus importante. Concernant les adjectifs, il sera développé plus tard, en suivant FANDRYCH (1993), qu’en dépit de ce caractère hétérogène, un essai de systématisation, **prenant en compte les caractéristiques essentielles de l’adjectif**, peut s’avérer utile concernant ces morphèmes.

b. Les termes du débat

² Sémantique, c’est-à-dire comment interpréter leur sens par rapport au lexème libre correspondant, plus précisément mettre en évidence les différents sèmes contenus dans l’unité ; fonctionnelle, cela revient aux premières définitions de la privativité : quel lien existe-t-il entre l’élément-base (ou premier constituant immédiat, x ci-après) et le substantif cible Y (x-frei y) ?

Dans FLEISCHER & BARZ (2012), les termes du débat sont posés en partant de la légitimité de la classe des affixoïdes : quelles raisons a-t-on pour utiliser une telle catégorie ? On a d’une part plusieurs critères permettant de classer un morphème dans la catégorie des affixoïdes : capacité de formation en série, critères de distribution spécifiques, interaction avec les suffixes (*Wortbildungsmorpheme*), comportement phonologique spécifique (accentuation). Au-delà, un critère plus vague, d’ordre sémantique, est avancé : il s’agit du caractère plus abstrait et plus général du suffixoïde comparé au lexème libre correspondant. Cette notion de ‘déconcrétisation’ (*Entkonkretisierung*, FLEISCHER & BARZ, 2012, 59) sera discutée à l’aide d’un exemple dans la suite de ce travail.

D’autre part, la seconde manière d’appréhender ces morphèmes se fonde sans la citer sur la théorie du centre et de la périphérie que l’on trouve chez DANEŠ (il est à noter que cette source était évoquée explicitement dans la version de FLEISCHER & BARZ, 1995 ; elle n’est plus citée dans FLEISCHER & BARZ, 2012) : les lexèmes libres (à sens plein ; *Stämme* pour reprendre la terminologie citée chez FLEISCHER & BARZ) sont considérés comme un centre (ou noyau), les morphèmes du type *-frei* comme des manifestations périphériques par rapport à ce centre (*Peripheriephänomene*), avec un changement sémantique et une capacité à créer des séries de formes (*reihenbildend*), ce qui est propre aux suffixes. Le corollaire (non explicité ici) de cette interprétation est que les morphèmes tels *-frei* sont également périphériques par rapport à un autre centre ou noyau, lequel est composé des suffixes « type » tels qu’ils sont traditionnellement inventoriés. Les morphèmes ‘périphériques’ possèdent ainsi des caractéristiques des suffixes (*reihenbildend*) tout en ayant également certains traits sémantiques du lexème libre (*Stamm*). Il est à noter que cette citation ne reflète pas la position adoptée dans FLEISCHER & BARZ (1995,2012), mais permet simplement de poser les termes du débat en présentant quelques arguments qui plaident en la faveur de la catégorie en question.

c. Contre la catégorie des affixoïdes

Une position opposée à l’établissement de cette catégorie est représentée par SCHMIDT (1987), qui indique que faire de l’évolution sémantique d’une unité (p.ex. *-frei* vs. *frei*) un critère de classement parmi les affixoïdes est discutable dans la mesure où ce n’est pas le propre de ces seules unités de connaître de telles évolutions. **Le critère n’est donc pas discriminant.** SCHMIDT préfère utiliser la notion de sèmes **activés ou non en fonction du contexte** et renonce donc à une catégorie spécifique pour ces unités – ce qui peut être considéré comme allant à l’encontre d’une entreprise de typologie, qui vise à créer des classes et des sous-classes afin que les unités soient à la fois ordonnées dans un système (c’est-à-dire appréhendées dans les relations qu’elles entretiennent les unes avec les autres) et considérées dans leur singularité par rapport aux autres.

d. L’argument de la diachronie : position synthétique de FLEISCHER & BARZ

Dans FLEISCHER & BARZ (2012) se trouve selon nous un argument pertinent (déjà présent chez FANDRYCH 1993) : il faut se poser la question de l'utilité de cette classe des affixoïdes. Sert-elle à mieux cerner les problèmes ou n'est-elle qu'une catégorie « fourre-tout », par défaut (*eine Restkategorie*) qui n'apporte rien pour faire face à l'hétérogénéité de l'ensemble de ces morphèmes ?

Cet argument est placé dans une perspective utile pour répondre à la question : l'opposition traditionnelle entre étude synchronique et diachronique. Si, selon FLEISCHER & BARZ (2012 : 61), pour une étude diachronique de la grammaticalisation d'une unité ayant d'abord eu le statut de lexème (dans la citation, une autre terminologie : *Stamm*) pour arriver à celui de morphème lexical (affixe), le concept d'affixoïde peut être utile, il l'est moins dans le cas d'une analyse synchronique (même dynamique). Ceci conduit à la position suivante :

Nous faisons le choix, dans cette analyse conçue dans une perspective fondamentalement synchronique, d'écarter le concept d'affixoïde, et parlerons pour des cas comme *riesen-*, *-voll*, *-reich*, *-arm* etc. de lexèmes (*Stämme*) liés dans une interprétation particulière. (FLEISCHER & BARZ, 2012 : 61)³

Ainsi, *-arm*, mais sans aucun également doute *-frei*, bien que ce morphème ne soit pas cité, sont selon cette interprétation en termes des « *lesartenspezifisch gebundene[...]* *Stämme[...]* ». Dans cette vision, on a une relation de polysémie entre le lexème libre et le morphème (qui est considéré comme un 'morphème lié dans une interprétation particulière'). Le terme de *lesartenspezifisch* indique que la position adoptée dans FLEISCHER & BARZ (2012) s'inspire de celle de SCHMIDT, qui parle d'activation ou de non-activation de certains sèmes du lexème en fonction du contexte.

e. La jonction : position de FANDRYCH

Dans sa monographie, FANDRYCH (1993) discute de manière détaillée les différents critères évoqués ci-dessus ; la discussion et les arguments seront présentés pour chacun des suffixes dans la suite de ce premier chapitre, et non de façon générale. On peut se borner à dire que FANDRYCH ne juge pas utile, concernant la plupart des formations en *-frei*, *-arm*, *-leer*, de parler de suffixoïdes ; les formations sont ainsi considérées comme des composés. La fonction de joncteur qu'ont selon FANDRYCH ces éléments de composition sera présentée plus tard et intégrée dans notre définition du concept comparatif PRIVATIVITÉ (II). En adoptant ce point de vue fonctionnel de la jonction, FANDRYCH parle certes d'adjectifs composés, mais de composés particuliers, typiques de la partie du discours 'adjectifs', pour lesquels les analyses en termes (syntaxiques) de rection ou (sémantiques) de relation [déterminant vs. déterminé] ne sont plus au premier plan (sans être absentes).

f. Bilan : intérêt de ce débat

³ « Wir entscheiden uns in dieser primär synchron ausgerichteten Darstellung gegen den Affixoidbegriff und sprechen in Fällen wie *riesen-*, *-voll*, *-reich*, *-arm* u.a. von lesartenspezifisch gebundenen Stämmen. »

Derrière cette question terminologique des affixoïdes et les points de vue divergents ici présentés se trouve ce qui selon nous est crucial dans l'étude de ces adjectifs, en allemand mais également en français : il s'agit d'établir des comparaisons (intra-linguales entre syntagmes et adjectifs complexes – *frei von x* vs. *x-frei*, qui peuvent être élargies à la comparaison allemand-français) entre le lexème libre et le morphème lié (*frei* / *-frei*), qu'on peut appeler ou non suffixoïde (ou encore semi-suffixe, quasi-suffixe, ou suffixe lié dans une interprétation spécifique, pour reprendre l'idée de FLEISCHER & BARZ). Ces comparaisons sont principalement d'ordre sémantique.

I.1.3. *-frei* : l'absence absolue

Une analyse détaillée des adjectifs en *-frei* est proposée par FANDRYCH (1993). Les bases en seront présentées dans ce paragraphe.

a. Type principal – critique du concept d'*Entkonkretisierung*

Le type le plus productif (FANDRYCH, 1993 : 81) d'adjectifs en *-frei* peut être illustré par *alkoholfreies Bier*, « la bière sans alcool ». La 'formule' résumant la fonction de ces formations est :

«indiquer la simple absence de ce que désigne le premier constituant».⁴

Le premier constituant est un substantif.

Le cas de *frei* / *-frei* illustre bien que le concept de 'déconcrétisation' (*Entkonkretisierung*) par rapport au lexème libre est à utiliser avec parcimonie. Après avoir donné quelques exemples d'équivalences entre adjectifs en *-frei* et syntagmes correspondants (*fettfrei* – *frei von Fett*), FANDRYCH conclut :

Ici, on ne reconnaît aucune déconcrétisation sémantique par comparaison avec la construction libre correspondante. Les deux variantes correspondent l'une à l'autre aussi bien du point de vue sémantique que du point de vue fonctionnel. La signification de la variante libre correspondante est elle-même peu concrète.⁵

L'adjectif *frei* est abstrait dans son emploi absolu, renvoyant à un concept philosophique dont les définitions divergent ; les exemples avec *-frei* (*alkoholfrei-X*) peuvent être placés dans un modèle sémantique qui est au fond plus concret, dans la mesure où *-frei* sert à former un adjectif tel qu'*alkoholfrei*, indiquant que le substantif-cible ne contient aucune molécule de ce à quoi renvoie le substantif-base : cette qualification *alkoholfrei* renvoie à une propriété facilement mesurable (si on se dote des outils nécessaires), ce qui n'est pas le cas de *frei* absolu.

⁴ « einfaches Nichtvorhandensein des vom Erstglied Bezeichneten anzeigen ».

⁵ « Gerade hier lässt sich also keine Entkonkretisierung im Verhältnis zur freien Entsprechung erkennen: beide Varianten entsprechen sich vielmehr sowohl in semantischer als auch in funktionaler Hinsicht. Die Bedeutung der freien Entsprechung selbst ist relativ unkonkret. »

On voit ainsi non seulement que l'idée d'abstraction est très discutable et que l'opposition 'concret / abstrait' n'est pas utile pour comparer lexème-libre et morphème lié, mais on peut même aller jusqu'à dire que dans le cas précis de *frei* /-*frei*, il relève du contresens sémantique de dire que -*frei* dans *alkoholfrei* serait plus **abstrait et général** que *frei* dans *ein freier Mann*, « un homme libre ».

b. Autres types

En marge de ce modèle sémantique, trois autres sont présentés, illustrés par :

- (2) zerstörungsfreie Werkstoffprüfung
zerstörungs-freie Werks-stoff-prüfung
destruction-libre ouvrage-matière-examen
« test de résistance d'un matériau sans destruction de l'objet »
- (3) wartungsfreie Fassadenverkleidung
wartungs-freie Fassaden-verkleidung
entretien-libre façade-habillement
« revêtement de façade ne nécessitant pas d'entretien »
- (4) kreisfreie Stadt
kreis-freie Stadt
district-libre ville
« ville rattachée à aucun district »*

(2) correspond au modèle <X-freies Y : Y sans manifestation de X>;

(3) au modèle <X-freies Y: Y sans besoin de X>;

(4) au modèle <X-freies Y: Y sans relation à X>.

Ces trois groupes peuvent tous être ramenés à la formule principale évoquée ci-dessus, mais ils présentent des ajouts sémantiques, par exemple : *kreisfreie Stadt* contient la notion de *Bindung* :

'Ville libre – insuffisant, il faut ajouter : de tout rattachement à un district' (FANDRYCH, 1993 : 83).

Les modèles (1) et (2) correspondent à des adjectifs où le premier constituant est souvent d'origine verbale. De surcroît, le modèle (2) contient de la modalité : *wartungsfrei – das nicht gewartet werden muss*.

* [N.d.E. : Généralement, les petites communes allemandes sont rattachées à un district (Landkreis ou Kreis) pourvu d'une propre assemblée consultative et qui exerce certaines responsabilités dans le domaine de l'économie et des transports ; dans les villes d'une certaine importance, les compétences du Kreis peuvent être exercées par la commune elle-même, ou par une administration spéciale dont l'espace de compétence correspond à la superficie de la commune. On parle alors de Kreisfreie Stadt.]

I.1.4 *-arm* : l'absence partielle

Les formations en *-arm* correspondant à la variante syntaxique '*arm an...*' (« pauvre en »). L'adjectif *arm* dans son emploi absolu et utilisé dans son sens dit premier contient dans son contenu lexical l'entité que ne possède pas ou très peu le référent du substantif-cible : dans *ein armer Mann*, « un homme pauvre », l'adjectif a dans son contenu lexical '*an materiellen Gütern*', « en biens matériels ». Il serait d'un point de vue informationnel redondant d'ajouter ce syntagme prépositionnel. Ce point sera décrit plus précisément dans le paragraphe 2, notamment en prenant en compte, dans une perspective comparative, la distinction entre différents « sens » (sens dit premier, sens dit « par extension ») de l'adjectif absolu *arm/pauvre*. FANDRYCH (1993 : 91) indique que les relations sémantiques entre *-arm* et le premier c.i. peuvent être représentées exactement comme pour *-frei*. Le sens général est cependant un peu différent, car **partiel** :

« Présence en faible quantité » (FANDRYCH, 1993 :167)⁶

Comme pour *-frei*, d'autres formes existent et ont des traits sémantiques supplémentaires : *wasserarme Kost* (« nourriture déshydratée »); mais également : *allergiararme Kost* (« nourriture antiallergénique », correspondant au modèle < sans manifestation de>), ou encore *bügelarme Wäsche* (« linge autodéfroissant », litt. 'pauvre en repassage', qui correspond au modèle < sans besoin de>.

I.1.5 *-los* : notion de *Bindung*

Les dérivés en *-los* sont analysés selon quatre modèles sémantiques, illustrés par :

(5) wolkenloser Tag

« jour sans nuages »

(6) gedankenloser Mensch

« homme distrait », litt. « sans pensée / sans réflexion »

(7) ein ergebnisloses Gespräch

« une discussion infructueuse » (litt. « sans résultat »)

(8) parteilose Experten

« des experts indépendants / apolitiques » (litt. « sans parti »)

Ici encore nous reprenons les modèles de FANDRYCH (1993 :185), plus détaillés que ceux de MOTSCH (2000) ou FLEISCHER & BARZ (2012), notamment avec les exemples du type (8), où FANDRYCH utilise le modèle de l'absence de relation ou de lien entre l'élément-base et le substantif-cible, présent également pour *-frei*. Les autres exemples sont analysés comme suit :

⁶ Litt. *Wenig-Vorhandensein*.

- (5) correspond au modèle général <Y sans X>
- (6) correspond au modèle <Y ne fait pas de X>
- (7) a une valeur d'absence de conséquence : <Y sans manifestation de X>

1.1.4 *-leer* : perception du locuteur

Les adjectifs en *-leer* sont plus rares et du fait de leur caractère plus expressif que les autres formations, on les trouve davantage dans des textes littéraires (cf. FANDRYCH, 1993 : 179).

La relation de base est : <Y, totalement dépourvu de X>, illustrée par :

- (9) menschenleere Großstadt
 menschen-leere Groß-stadt
 humains-vide grande-ville
 « une métropole déserte »

- (10) blutleere Lippen
 blut-leere Lippen
 sang-vide lèvres
 « des lèvres livides »

Ces deux exemples, particulièrement le second, montrent qu'il ne s'agit pas d'une absence totale de l'entité à laquelle renvoie le substantif-base, mais au contraire d'une absence **perçue comme telle par le locuteur**. En effet, *menschenleer* portant sur *Stadt* n'indique pas qu'objectivement, il n'y a personne dans la ville, mais que le locuteur ne voit personne (dans les rues par exemple). Il semble que contrairement à *-frei*, *-leer* soit incapable de former des adjectifs relationnels du type *bleifrei* exprimant une absence mesurable à zéro, totale du référent correspondant au substantif-base. Les adjectifs en *-leer* sont davantage relatifs à la perception du locuteur, ce qui est à mettre en lien avec le genre textuel dans lequel ils apparaissent et avec la motivation du locuteur qui les forme ou les utilise.

-leer apparaît un peu à part dans l'analyse (d'ailleurs il n'est placé dans aucun des modèles sémantiques de MOTSCH, 2000, et rapidement évoqué par FLEISCHER & BARZ, 2012 et EICHINGER, 2000). Notre corpus basé sur des textes de presse ne devrait pas en contenir beaucoup d'occurrences.

1.1.5 Préfixes privatifs : *un-*, *nicht-* et *a-*

Ces préfixes, dont l'un des deux est un emprunt latin commun à l'allemand et au français (*a-*), se trouvent au point de rencontre entre privativité et négation. Des formes telles qu'*unüberblicklich* ne sont pas privatives suivant les différents sens présentés ci-dessus, puisqu'il s'agit de nier totalement la qualification *überblicklich*. Ainsi ces formations ne seront pas analysées ici. Pour autant, certains adjectifs formés avec ces préfixes peuvent être en concurrence principalement avec les dérivés en *-los*, avec des restrictions concernant les bases, présentées par FANDRYCH (1993 : 218),

notamment liées aux fait que les préfixes ne peuvent avoir une fonction de transposition, contrairement au suffixes. On peut citer les exemples :

- (11) *unbehaart – haarlos* ;
 un-behaart haar-los
un-chevelu cheveux-*los*
 « sans cheveux, chauve »
- (12) *ungiftig – giftlos*
 un-giftig gift-los
un-empoisonné poison-*los*
 « inoffensif, pas empoisonné »
- (13) *nichtrostend – rostfrei*
 nicht-rostend rost-frei
 NEG-rouiller.PTCP:PRS rouille-*frei*
 « qui ne rouille pas, inoxydable »

I.2. En français

L'expression de la privativité est principalement dévolue à des préfixes ou à des structures non-adjectivales. Les deux préfixes privatifs du français sont *in-* (et ses allomorphes *im-*, *ill-*) et *a-*. Les formes en *non-* sont également fréquentes.

I.2.1. Préfixe *in-* : entre privativité et négation

Le préfixe *in-* peut opérer sur différentes bases, qui peuvent être des bases savantes héritées du latin et n'existant plus dans le français actuel (allomorphes). On le trouve avec des bases dérivationnelles en *-able / -ible*, où la notion de privativité prend une forme différente de celle observée pour les suffixes allemands : elle relève ici de l'absence d'une possibilité, capacité ; elle se superpose avec un sens modal. Le sens de ce suffixe est sémantiquement proche de celui de la négation.

En fonction des bases dérivationnelles, le préfixe *in-* correspond plus ou moins à la notion de privativité telle que nous la trouvons en allemand, se rapprochant parfois de la négation. *in-* n'est pas associé à des bases nominales.

a. Bases verbales

Le plus souvent, il s'agit d'adjectifs formés sur une base verbale suffixée avec *-able / -ible* :

- (14) incompatible, invalidable

APOTHELOZ (2002 :55) indique, à propos d'*invalidable*, que deux sens de cet adjectif correspondent à deux « parcours dérivationnels », *in-* et *-able* n'opérant pas à la même étape du parcours dérivationnel :

- (15a) valider – validable – invalidable
 ou :
 (15b) valider – invalider – invalidable

Le premier parcours est associé au sens ‘qu’on ne peut pas valider’, le second ‘qu’on peut invalider’. Quel que soit le sens, il semble que cet exemple, tout comme l’adjectif *incompatible*, ressortisse davantage de LA MODALITÉ-PASSIVITÉ* **niée** que de la PRIVATIVITÉ : le préfixe *in-* ici revient à nier un prédicat ; il a été expliqué ci-dessus pourquoi ce genre de formes sont exclues de ce travail. D’autres adjectifs à base verbale n’ont pas ce sens de modalité-passivité (nié) :

incrédule

Dans cet adjectif formé sur un allomorphe de ‘croire’ (*cred-*), *in-* revient à une négation pure et simple : ‘qui ne croit pas [en Dieu] / [ne croit pas aisément à ce qu’on lui dit]’. Pour cette raison, on considère que ce type de formes ne sont pas privatives dans le sens défini au début de ce travail.

b. Bases adjectivales

- (16) inapte, inélégant, inoccupé, inutile, inefficace, immoral, irréel, illogique

En suivant là encore le choix fait au début de ce travail, nous considérons que *in-* dans ces adjectifs est davantage négatif que privatif (il permet d’indiquer qu’un substantif-cible ne peut être qualifié par l’adjectif-base).

c. Bilan : *in-*, préfixe plutôt négatif.

Entre négation et privativité, il ressort de ces observations que le préfixe *in-* semble être un préfixe négatif avant tout. Ce préfixe n’est pas productif pour former des adjectifs privatifs qui signifieraient <x fait défaut à y> où une entité matérielle est (totalement) absente d’une autre : **inalcoolisé* (sans alcool), **insalé* (sans sel). Cependant, au-delà de cette étape d’inventaire, on n’exclut pas de considérer parfois des adjectifs ainsi formés comme équivalents aux adjectifs privatifs allemands (cf. *ein ausdruckssleeres Gesicht – un visage inexpressif*). Le travail sur corpus permettra de regarder de plus près les fonctions que peut avoir ce préfixe.

I.2.2 Préfixe *a-* : modèles sémantiques

a. Origine et bases dérivationnelles

Ce préfixe d’origine grecque est commun au français et à l’allemand ; ainsi certains adjectifs peuvent être analysés du point de vue sémantique exactement de la même façon (*apolitique – apolitisch*). Ce préfixe forme principalement des dérivés déadjectivaux, malgré quelques exceptions (*apatride*). Deux types de formations existent : certaines directement issues du grec, et empruntées via le latin (*anonyme*). Dans ce cas on a des bases dérivationnelles à attestation problématique ; parfois les

* [N.d.E. : Sur la construction du concept de modalité-passivité, cf. NARDOZZA (2014).]

bases sont des allomorphes (*acéphale* – ‘céphale’ étant un allomorphe de ‘cerveau’). Certaines formations en *a-* proviennent du français, où on a accolé le préfixe à une base dérivationnelle, comme dans *apolitique*.

b. *a-* vs. *in-* : différence sémantique

Du fait de son origine et de la présence massive, parmi les bases dérivationnelles, d’allomorphes qui sont bases savantes, le suffixe *a-* permet principalement de former des termes techniques (domaines médical, physique...). Contrairement à *in-*, qui comme les exemples ci-dessus le montrent est ambigu dans son sens (entre privativité et négation), *a-* est privatif mais n’entraîne pas la négation, ainsi l’exemple suivant :

(17) i. immoral - ii.amoral

Alors que i. a un sens clairement négatif (‘qui n’est pas moral’), ii. renvoie à une indifférence (absence de lien) vis-à-vis du référent auquel renvoie l’élément-base (‘qui est sans rapport à la morale’, ‘qui est indifférent à la morale’)

c. Modèles sémantiques et perspective comparative

Dans le chapitre où la privativité sera définie comme concept comparatif, nous tenterons d’intégrer dans cette définition des modèles sémantiques communs aux deux langues. Concernant *a-* dans un exemple du type :

(18) une vision apolitique de la société

...il est possible, moyennant probablement des modifications, de relier ce suffixe exprimant l’indifférence face à l’élément-base ‘politique’ au modèle utilisé pour l’allemand < ohne Bindung an X ist>. Dans notre perspective comparative, des liens commencent ainsi à se dessiner entre ces adjectifs en *a-* et des catégories d’adjectifs en *-frei* / *-arm* / *-los*. (*apatride* – *heimatlos*).

I.2.3. Préfixe *non-*

Ce préfixe, correspondant au préfixe allemand *nicht-*, sert à former des substantifs comme des adjectifs. Concernant l’allemand, FANDRYCH fait observer que lorsqu’il est interprété selon un certain modèle sémantique (absence de conséquence), *-frei* peut être considéré comme synonyme de *nicht-* : *rostfreies Messer* – *nichtrostendes Messer*. Il s’agit la plupart du temps d’adjectifs dont le premier élément peut être considéré comme étant d’origine verbale. En français, la plupart du temps, il semble que *non-* soit un préfixe négatif permettant de former des antonymes (*non-chrétien*) ; cependant, quelques formations sont à rapprocher de la privativité (x fait défaut à y) :

(19) boissons non-alcoolisées, aliment non salé, aliment non gras, route non-goudronnée...

Bilan

L'objectif de cet état des lieux est, au travers de la description de formes privatives, de faire ressortir quelques éléments qui serviront de base à la construction dans le du concept comparatif, objet du II. On a observé que la privativité trouvait son expression de façon sensiblement différente selon les suffixes :

- elle peut être totale ou partielle ;
- elle peut renvoyer à l'absence d'une entité (matérielle) dans une autre entité (matérielle) ; au-delà de cette relation 'tout-à-partie', qui semble la plus évidente, on peut également entendre par privativité l'expression d'autres relations: d'ordre consécutif (*allergierarme Kost*) ; signifiant l'absence d'une obligation (*wartungsfreie Fassade*) ; relevant de l'absence de lien, au sens très général, entre deux éléments (*parteilose Experten, une conception ahistorique, eine kreisfreie Stadt*).

Ces observations, faites ici dans une perspective sémasiologique, fournissent des éléments qui permettront de construire la définition du concept comparatif PRIVATIVITÉ, lequel amorcera l'approche onomasiologique de la question. C'est l'objet des deux chapitres suivants.

II. Le concept comparatif de PRIVATIVITÉ

Objectif

Après être parti d'un exemple où les structures allemandes et françaises seront comparées en faisant émerger des moyens d'analyse communs aux deux langues (1.), une définition de la PRIVATIVITÉ intégrant ces moyens d'analyse sera proposée (2.).

II. 1. Comparaison des structures : moyens d'analyse communs

Le débat déjà évoqué à propos du statut des éléments de formation tels que *-reich, -arm...* au sein du lexique va ici être placé dans une perspective comparative. On utilisera dans ce paragraphe principalement l'exemple de *-arm* (l'objet de la dernière partie de ce travail, III, sera de considérer l'ensemble des formes). Avant de comparer l'expression française et allemande de la privativité dans ce cas précis, nous allons préciser quel sens de l'adjectif *arm* (et aussi de *pauvre*) est ici retenu et lequel est exclu de l'analyse.

II.1.1 Remarque : valeur axiologique du lexème absolu *arm / pauvre*.

Le lexème absolu *arm* tout comme *pauvre* peuvent signifier 'que l'on plaint/ qui inspire la pitié' ; dans ce cas, la qualification apportée par l'adjectif ne renvoie pas nécessairement (pas explicitement) à un manque de biens matériels. Il nous semble qu'en se fondant sur les définitions de l'adjectif allemand et français trouvées dans TLFi et *Duden*⁷, avec toutes les réserves que l'on peut émettre sur la justesse de telles

⁷ Définition proposée par Duden Online :

définitions issues de dictionnaires, cette acception de *arm / pauvre* correspond à un **sens par extension** de l'adjectif, renvoyant d'une certaine façon à une des conséquences possibles du sens dit premier, la pauvreté d'ordre strictement matérielle. D'ailleurs la possibilité en français d'anté- ou de postposer l'adjectif, exclue en allemand, témoigne de cette différence : hors contexte, *ein armer Mann* peut correspondre à *un pauvre homme* ou à *un homme pauvre*. Le syntagme avec antéposition est une forme que l'on peut considérer comme « toute faite », l'épithète étant davantage un jugement de valeur émis par le locuteur ('un homme que je plains') ; lorsque l'adjectif est postposé en revanche, ordre qui correspond en français au sens « premier » selon TLFi, celui-ci a une valeur axiologique moins marquée, tout en restant relatif : selon un ensemble de standards partagés par une communauté linguistique dans un contexte donné (par exemple temporel), lié à l'absence de biens matériels, on peut qualifier une personne de *pauvre / arm*. (le contexte par exemple temporel mérite d'être pris en compte : *pauvre* en 2013 et *pauvre* en 1900 ne renvoient probablement pas à la même réalité).

Dans notre analyse, nous laissons de côté l'adjectif *arm / pauvre* axiologiquement marqué : sa différence sémantique avec le sens dit premier lui donne une valeur qui dépasse la privativité, et il ne serait par conséquent pas cohérent de faire entrer cette acception dans notre travail. Une preuve matérielle de ceci est fournie par les quasi-synonymes indiqués dans le sens 3. de *Duden*, qui sont des adjectifs complexes en *-wert* avec un premier constituant verbal (*beklagenswert*), qu'il conviendra de rattacher à un concept comparatif autre que la PRIVATIVITÉ. Si on part donc de l'adjectif *arm* dans son sens dit premier, on peut faire diverses observations comparatives, qui seront présentées en 1.2 et synthétisées en 1.3.

II.1.2 La comparaison sémantique

Le fait que certains adjectifs allemands (en *-arm, -frei...*) aient en français un équivalent polylexical, et la structure de cet équivalent, peut être vu comme un indicateur du statut du second élément de l'adjectif allemand, entre élément de composition et suffixoïde :

(20) bettelarm – pauvre comme Job (très pauvre + connotation positive d'humilité)

vs.

1. ohne [genügend] Geld zum Leben, wenig besitzend, bedürftig, mittellos ; 2. wenig habend, aufweisend oder hergebend, ohne nutzbringenden Gehalt, ärmlich; 3. unglücklich, bedauernswert, beklagenswert.

Définition proposée par TLFi :

I. — [En fonction d'épith., l'adj. est placé derrière le subst.]

A. — [En parlant d'une pers. ou d'un ensemble de pers.] Dont les ressources sont insuffisantes, qui possède à peine le strict nécessaire pour subvenir à ses besoins, qui a très peu d'argent. [...]

II. — [En fonction d'épith., l'adj. est placé avant le subst.]

A. — Qui inspire de la pitié, de la commisération. [...]

Le sens I. en français et les sens 1., 2. en allemand ressortissent nettement de la privativité ; les sens 3. en allemand et II.A. en français n'entrent pas aussi clairement dans ce modèle.

(21) salzfrei – sans sel

L'équivalence est un indice permettant de distinguer ces deux adjectifs ; dans le second cas, *-frei* a un caractère de morphème lié (suffixoïdal pour certains) : à un morphème lié *-frei* correspondrait un équivalent non adjectival en français, un syntagme prépositionnel. Cependant, cet indice n'est pas infaillible et dépend de l'élément en question : l'adjectif *salzarm*, où *-arm*, qui tout comme *-frei* pose le problème de son statut suffixal ou suffixoïdal, a comme équivalent français une forme adjectivale :

(22) salzarm – pauvre en sel (= arm an Salz).

L'équivalence française correspond ici exactement à *arm an Salz*, variante syntagmatique (valencielle) de *salzarm*: en effet, on peut appliquer aux deux langues le même raisonnement. Il s'agit de comparer d'un point de vue sémantique :

1. l'élément de formation *-arm*...
2. ...avec la variante '*arm an / pauvre en*, où le syntagme prépositionnel est un élément de valence...
3. avec le lexème absolu *arm / pauvre*.

Les deux lexèmes *arm / pauvre* (*ein armer Bauer, un étudiant pauvre*), dans le sens pris en compte ici, contiennent dans leur contenu lexical l'élément que ne possède pas le référent du substantif-cible : des biens matériels. Cet élément est implicite, FANDRYCH (1993 :29) parle de *Mitlexikalisierung*. On peut faire les mêmes remarques sur *pauvre / pauvre en*, bien que la problématique ne s'intègre pas, comme en allemand, dans des questions de statut suffixal ou suffixoïdal du morphème, mais concerne plutôt le degré de figement de syntagmes prépositionnels. Dans *pauvre en*, le sème de pauvreté matérielle n'est pas activé, mais on ne peut pas parler (d'ailleurs dans la littérature spécialisée, ce terme n'est pas appliqué au français selon notre connaissance) de 'déconcrétisation'. Ce qui est intéressant concernant le français, c'est le figement du syntagme prépositionnel : *pauvre en sel*. Pour la raison évoquée ci-dessus, à savoir que le sème de pauvreté matérielle n'est pas activé (il ne peut l'être compte-tenu du substantif-cible, qui ne peut pas être [+animé], [+humain]), *pauvre* n'est pas substituable par un synonyme (**misérable en sel, *indigent en sel*), et le substantif, correspondant au premier c.i. de la formation allemande (*salz-*), est bloqué sur un nombre et est non-modifiable (**?pauvre en sel de Guérande, *?pauvre en sel marin, ?pauvre en sels*). Ce figement conduit notamment M.GROSS et G.GROSS (par exemple dans GROSS G. 1986, GROSS M. 1996) à considérer des structures polylexicales telles que *pauvre en sel*, formées sur le modèle 'adj+prép+subst' comme des « adjectifs composés ».

II.1.3 Synthèse

La privativité trouve donc son expression grâce à deux formes morphologiquement différentes dans chacune des deux langues, mais présentant des points communs :

- mise en retrait d'un sème par rapport à l'adjectif absolu : c'est cette question qui sous-tend le débat concernant les formes allemandes, tantôt qualifiées d'affixoides, tantôt d'éléments de composition ; comme on l'a déjà dit, il ne se pose pas de cette

façon en français, mais l'arrière-plan, à savoir la comparaison des sèmes mis en avant ou en retrait, est le même ;

- caractère figé de la forme (appelé plutôt stabilité concernant les unités monolexicales allemandes).

Au-delà de ces deux ressemblances permettant la comparaison, il faut rappeler que malgré les différences morphologiques illustrées en 5(ii) (syntagme prépositionnel en français, adjectif complexe en allemand), la **fonction** d'unités telles que *pauvre en sel* ou *salzarm* dans un syntagme nominal est exactement la même, il s'agit par rapport au substantif-cible de modifieurs. Ces points de convergence entre les deux langues nous livrent des éléments permettant de définir la PRIVATIVITÉ.

II.2. Essai de définition de la PRIVATIVITÉ

Le concept va être défini de façon assez générale pour pouvoir subsumer les manifestations communes aux deux langues et dépasser les différences morphologiques patentes, afin de montrer les proximités conceptuelles latentes entre chacune des deux langues concernant les adjectifs exprimant la privativité. Il ressort du paragraphe précédent que les structures françaises et allemandes exprimant la privativité ont au moins en commun une modification sémantique par rapport au lexème libre (cf. *arm – arm an... / salzarm ; pauvre – pauvre en...*). A cette dimension sémantique sera ajoutée, dans notre définition, une notion relevant davantage du contexte de communication dans lequel ces adjectifs peuvent être placés, à savoir la norme (2.2).

II.2.1 Jonction et modèles sémantiques communs

Pour préciser le terme très général (fonctionnel) de modifieur que l'on a associé aux adjectifs en question, on peut procéder en deux temps :

- (1) d'abord la modification apportée au substantif peut s'analyser en termes de jonction. La PRIVATIVITÉ est un type de jonction (a. ci-dessous) ;
- (2) ensuite, on peut décliner, en se basant sur I, différents types de privativité, qui s'intègrent dans la définition de PRIVATIVITÉ (b. ci-dessous).

Ces deux étapes conduiront à une esquisse de définition, dont on montrera d'emblée les limites (c.)

a. Modification par la jonction

FANDRYCH (1993) utilise la notion de jonction et l'applique aux adjectifs privatifs. Nous allons questionner l'utilité de cette notion dans le cadre d'une analyse comparative – autrement dit montrer dans quelle mesure elle peut faire partie de la PRIVATIVITÉ. L'exemple suivant permettra de présenter la description faite par FANDRYCH et reprise dans d'autres ouvrages par la suite :

- (23) i. an Salz arme Kost – ii. salzarme Kost

-arm est considéré comme un joncteur implicite et lexical, faisant pendant à une variante explicite, *arm an*. Dans la variante explicite, la préposition *an* est le joncteur explicite entre deux entités, ‘salz’ et ‘Kost’ ; *arm* nous indique que le lien établi est de nature privative. Dans la forme condensée *salzarm*, *-arm* assume à la fois une fonction de jonction qualifiée d’implicite, dans la mesure où *an* n’apparaît pas, et possède également un caractère lexical, dans la mesure où, comparé par exemple à un suffixe (*salzige Snacks*), l’élément *-arm* a un contenu lexical que FANDRYCH qualifie d’équivalent à celui de la variante relationnelle » (à savoir dans ce cas *arm an x*). Il semble que cette analyse s’adapte aux structures françaises considérées comme équivalentes, à savoir *sans sel* et *pauvre en sel*, malgré les différences morphologiques entre les deux langues et dans la même langue.

(24) i. une alimentation pauvre en sel – ii. une alimentation sans sel

Dans (24)i, on peut proposer exactement l’analyse faite pour l’allemand :

- *en* est un joncteur explicite ;
- *pauvre* indique que le lien est privatif ;
- le lien s’établit ainsi entre ‘sel’ et ‘régime’.

Dans (24)ii, on n’a pas d’adjectif, donc l’opposition entre jonction implicite et explicite n’est plus tout à fait présente, mais l’analyse faite pour l’allemand est adaptable : *sans* peut être considéré comme un joncteur contenant dans son sémantisme la notion de privativité. Malgré la différence avec *pauvre en*, morphologiquement et syntaxiquement identique à *arm an*, on peut toutefois dire qu’avec *sans*, on se rapproche d’une jonction explicite, avec un joncteur, *sans*, qui a un contenu lexical plus important que le joncteur explicite *en*. Il faut également noter que sémantiquement, *sans* et *pauvre en* ne renvoient pas exactement au même type de privativité : le second est à rapprocher d’une absence totale, le premier d’une absence partielle. Cette différence sera présentée ci-dessous.

b. Différents types de liens privatifs

L’analyse parallèle des morphèmes permettant en français et en allemand d’exprimer la privativité a montré qu’un certain nombre de modèles de formation (sémantiques) (*Wortbildungsmuster* en allemand) permettaient d’analyser et de trier les différents types de relations privatives. Ces modèles, qui seront présentés ci-dessous, sont utiles pour forger une définition de la PRIVATIVITÉ. En effet, leur caractère de modèle est suffisamment abstrait pour qu’ils puissent être adaptés aux deux langues. Le sens fondamental de la privativité tel que nous l’avons défini est :

‘x fait défaut à y’

(x étant le premier constituant de l’adjectif, ou en français dans le cas d’un syntagme, le substantif précédé par une préposition, p.ex. *sans sel* ; y le substantif-cible)

Pour préciser davantage la relation entre ces deux entités, on peut proposer les modèles suivants. Tout comme les modèles sémantiques présentés pour l’allemand, ils seront désormais notés entre crochets <...> et dans une police différente, signifiant

qu'il ne s'agit plus ici de décrire des formes linguistiques comme ci-dessus, mais, dans une perspective onomasiologique cohérente avec notre travail comparatif, de définir en premier lieu un concept (abstractions) permettant d'analyser les formes. Chaque modèle sera associé à un concept les décrivant, lequel sera, tout comme la PRIVATIVITÉ, écrit en PETITES MAJUSCULES. L'objet du paragraphe III sera d'illustrer ces modèles et de commenter les formes, nous nous contentons ici d'un ou deux exemples de formes pour chaque notion, sans plus de commentaires.

Du point de vue des concepts, PRIVATIVITÉ est ici décliné en sous-concepts (DÉFAUT, ABSENCE TOTALE, PARTIELLE...). A chaque fois, tous les sens spécifiques b. peuvent être ramenés au sens fondamental a. Les exemples montrent que le type de concept utilisé a des conséquences sur la forme linguistique : lorsque les notions d'ABSENCE DE CONSÉQUENCE, ABSENCE D'OBLIGATION sont exprimées, alors en allemand comme en français l'adjectif est formé sur une base verbale.

PRIVATIVITÉ		
a. Modèle fondamental	DÉFAUT	<x fait défaut à y>
b. Modèles spécifiques	1. ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE	<y ne contient aucun x> <i>bleifreies Benzin</i>
	2. ABSENCE PARTIELLE D'UNE ENTITE	<y contient peu de x> <i>fleischarme Wurst</i>
	3. ABSENCE TOTALE DE CONSÉQUENCE	<y ne subit pas la conséquence x> <i>rostfreies Messer / acier inoxydable</i>
		<y ne provoque pas x> <i>nebenwirkungsfreie Naturmedizin / médicaments sans effets secondaires</i>
	4. ABSENCE PARTIELLE DE CONSÉQUENCE	<x n'entraîne que partiellement la conséquence y> <i>geräuscharme Fahrzeuge / véhicules silencieux</i>
	5. ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION	<pas de lien d'obligation entre x et y> <i>bügel freies Hemd / chemise infroissable</i>
	6. ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION	<y n'oblige que partiellement à x> <i>pflegearme Wäsche</i>
	7. ABSENCE DE LIEN	<y ne fait pas partie de x> <i>parteilose Experten</i>
8. ABSENCE DE PROCÈS	<un procès y n'a pas lieu dans un contexte x> <i>schaflose Nacht</i>	

Figure 1 : Structure de la PRIVATIVITÉ 1.

c. Les limites du modèle : une définition provisoire

Deux remarques, liées l'une à l'autre, vont servir à initier ici une réflexion sur la méthodologie adoptée dans notre élaboration des concepts comparatifs.

- Au vu de l'inventaire en cours de réalisation et de l'état des lieux fait dans le la partie I de ce travail, on peut prédire que la relation de privativité « simple »

(ABSENCE TOTALE OU PARTIELLE D'UNE ENTITE) donnera lieu à des équivalences relativement stables entre les deux langues (avec en français des modèles clairement privatifs, plus ou moins partiellement *sans... / pauvre en...*); en revanche, plus la relation est complexe, plus les équivalents deviennent morphologiquement différents : si *nebenwirkungsfrei* correspond à *sans effets secondaires*, la PRIVATIVITÉ / ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION, par exemple *bügel freies Hemd* n'est *a priori* pas fixée dans le lexique français de cette façon : (une chemise qui ne doit pas être repassée) - *une chemise infroissable* ; ou encore la PRIVATIVITÉ / ABSENCE PARTIELLE DE CONSÉQUENCE, par exemple *geräuscharm* correspond en français à *silencieux*, qui est un adjectif complexe, dérivé, où la relation est présentée de façon inverse : le suffixe *-eux* établit entre substantif-cible (*véhicules*) et élément-base (ici le substantif *silence*) une relation (positive et non d'absence) de conséquence. On s'attend donc à une variété de formes françaises correspondant aux différents sous-concepts comparatifs, ce qui conduira peut-être à procéder par étapes : commencer par analyser les cas où on a une relation privative « simple » (ABSENCE TOTALE OU PARTIELLE D'UNE ENTITE) et analyser les relations plus complexes dans un cadre spécifique ;

- La spécificité de ce cadre tient à la présence, à l'arrière-plan des relations privatives qui font intervenir l'OBLIGATION ou la CONSÉQUENCE de procès, d'un élément verbal/d'un procès. Le procès peut de surcroît être associé à un autre concept comparatif, par ailleurs explicite dans notre définition ; c'est le cas du sous-concept OBLIGATION. : *bügel freies Hemd – Hemd, das nicht gebügelt werden muss*. La paraphrase fait ressortir la MODALITE-PASSIVITE liée ici à une négation. Ainsi, ces exemples sont des cas où nos concepts comparatifs se superposent : faut-il considérer *bügel frei* comme exprimant un sous-type de PRIVATIVITÉ ou comme la négation d'une relation entre élément-base et élément-cible ressortissant davantage de la MODALITE-PASSIVITE ? Un indice de ce recoupement est donné par quelques équivalents français, notamment ceux avec le suffixe *-able* : *inoxydable (rostfreies Messer)*, *infroissable (bügelarmes Hemd)*. Là-encore, la relation est exprimée de façon différente dans les deux langues : *infroissable* a certes pour conséquence l'absence d'obligation du procès 'repasser', mais la paraphrase relève en premier lieu de la MODALITE (POTENTIALITÉ) : 'il n'est pas envisageable que le référent de l'unité-cible ne se froisse' ; *inoxydable* peut-être analysé comme la négation d'une relation modale-passive : 'qui ne peut s'oxyder'.

Ces deux remarques mettant en avant des exemples ambigus du point de vue de nos concepts comparatifs ne doivent invalider ni celui étudié ici, la PRIVATIVITÉ, ni la MODALITE-PASSIVITE. Elles doivent toutefois conduire, du point de vue de notre méthodologie, à admettre que les concepts comparatifs tels qu'on les définit ne sont pas totalement hétérogènes les uns aux autres. Partant de là, on peut envisager plusieurs options dans la façon dont ils seront conçus et engloberont les formes :

- soit on décide de faire un choix assumé (option exclusive), en disant que des formations telles que *bügelarm* relèvent au fond d'un seul concept : de la

MODALITE-PASSIVITE niée (relation modale-passive entre deux éléments niée) ; ou d'une forme de PRIVATIVITÉ : on peut les ramener à la formule fondamentale <x fait défaut à y> en considérant que ce qui fait défaut entre les deux éléments, c'est non un élément simple (tel une entité comme 'salz'), mais la relation modale-passive. Nous penchons davantage pour le choix de la MODALITE-PASSIVITE, qui semble conceptuellement plus simple que le second, où, au sein du SN (p.ex. *ein bügelarmes Hemd*), contenant déjà une relation entre deux entités, l'entité qui fait défaut est elle-même une relation ;

- soit on choisit une option « ouverte », en présentant d'emblée les concepts comparatifs que nous avons élaborés, censés agréger autour d'eux des formes diverses, non comme des catégories fermées mais comme des ensembles ouverts aux frontières poreuses, laissant entre eux la place à des formes hybrides, ressortissant à deux (voire plus) concepts comparatifs.

Si on choisit la première option (exclusive), la conséquence concernant les adjectifs qui ici nous intéressent est qu'il faudra nécessairement considérer la négation comme notion discriminante : nous avons indiqué au début que négation et privativité ne doivent être confondues, et que par conséquent un préfixe privatif (-*arm* par exemple) et un préfixe négatif (*un-*) doivent être clairement différenciés. A partir des modèles sémantiques définitoires de la PRIVATIVITÉ, quelques pistes ont ici été données pour préciser notre définition et choisir l'option ouverte ou exclusive.

Pour l'instant nous en restons à cette forme de définition provisoire car elle permet précisément de n'exclure aucune des options; la réorientation de cette définition viendra de la confrontation de ce modèle avec les formes à la fois dans le chapitre III et surtout dans le début du travail statistique : il apparaîtra alors dans quelle mesure la définition est adaptable aux formes étudiées. Notamment, dans le cas où les formes ambiguës mèneraient à un éclatement total des concepts de comparaison, on opterait pour une définition restreinte (exclusive) de la PRIVATIVITÉ, excluant les formes contenant une négation ou la MODALITE-PASSIVITE tels que *bügelarm-*.

Deux éléments viennent relativiser le problème :

- D'une part, une donnée importante est indiquée dans FANDRYCH (1993) : selon cet ouvrage, les formes où la relation privative fait intervenir la conséquence et l'obligation, qui sont la source de l'ambiguïté, entrent dans des modèles de formation présentés comme moins productifs que les formes de privativité « simple » (<x fait défaut à y>). On peut penser que les premières seront moins représentées dans le corpus et par conséquent ne constitueront pas le centre de notre analyse statistique ;
- D'autre part, les modèles sémantiques et les concepts associés, utilisés pour définir la PRIVATIVITÉ, distinguent de façon nette la relation fondamentale (sens fondamentaux dans le tableau) de la relation spécifique (sens spécifiques) qui peut être plus problématique ; cette construction de notre définition permettra aisément d'exclure tel ou tel élément de la définition initiale si la suite de notre réflexion nous y conduit.

Le cheminement adopté dans le début de définition de la PRIVATIVITÉ a été de partir du général (concept de modifieur, puis de jonction) pour arriver au particulier (modèles sémantiques). L'évocation d'aspects particuliers, sous-concepts, a conduit à des remarques méthodologiques qui nous invitent à admettre le caractère provisoire de cette définition. Avant d'approfondir ces remarques méthodologiques, il convient de présenter l'étape suivante dans l'élaboration du concept de PRIVATIVITÉ, qui consiste en une intégration de la notion de norme.

II.3. L'expression d'une norme : vers une définition plus développée

II.3.0 Exemple en allemand

Dans l'exemple suivant, cité dans le chapitre I,

(25) ein ausdrucksleeres Gesicht

« un visage inexpressif »

...il n'est pas suffisant, pour décrire la relation sémantique...

i. entre les deux constituants de l'adjectifs,

ii. entre le premier constituant *ausdruck-* (« expression ») et le substantif-cible *Gesicht...*

...d'utiliser le modèle <totalemt dépourvu de X>

Le sens est rendu de manière plus satisfaisante si on introduit l'idée d'attendu :

ein ausdrucksleeres Gesicht –

« un visage ne présentant pas la moindre expression (normalement attendue) »⁸

Il faut préciser que cette notion d'attendu est plus ou moins marquée dans les adjectifs exprimant la privativité : on comprend bien que dans *bleifrei*, *zuckerfrei* la norme semble beaucoup moins présente puisqu'il ne s'agit pas de qualités 'nuançables', du fait du caractère mesurable, axiologiquement peu marqué car inhérente au substantif-cible, de la qualité exprimée. Il n'y a pas d'attendu. Cet attendu s'avère en revanche être un concept utile pour les adjectifs où la qualification n'est pas inhérente au substantif-cible, mais relève davantage de l'« avis » du locuteur, qui qualifie l'unité-cible en fonction de critères plus ou moins personnels, plus ou moins partagés (avec une valeur axiologique +/- ou non).

II.3.1 Applicabilité au français

Le syntagme *ein ausdrucksleeres Gesicht* a comme équivalents en français :
un visage sans (la moindre) expression ; un visage inexpressif.

⁸ 'ein Gesicht ohne den mindesten (normalerweise erwartbaren) Ausdruck' (FANDRYCH, 1994 : 177)

Le français peut avoir recours soit à une structure non adjectivale (syntagme prépositionnel) soit à une structure avec le préfixe privatif (négatif ?) *in-*.

‘ce visage n’a pas d’expression’ – ‘ce visage est inexpressif’ – un visage inexpressif/sans expression.

En français on a comme en allemand un attendu: dans ce genre de contexte (c’est-à-dire avec un tel substantif-base *expression* et un tel substantif-cible *visage*), une privativité totale comme dans *sans plomb* n’est pas possible, sauf à désigner le visage d’un défunt, ce qui sort d’un contexte standard et relèverait d’un emploi humoristique (humour noir). Il s’agit de ce qu’on pourrait appeler une ‘privativité normée’ qui renvoie en réalité à une graduation (intensité faible) : par rapport à ce qu’on a l’habitude de voir, que par conséquent on s’attend à voir en règle générale et qui est érigé en norme, ce visage est **peu expressif**.

II.3.2. Qualité absolue, qualité relative

Pour une partie des formations privatives et possessives, on ne peut pas raisonner à l’aide de ‘tout ou rien’, il faut faire intervenir dans les deux langues un attendu, lié au caractère relatif de ces adjectifs (tout comme des adjectifs simples tels que *cher*, *grand*, *teuer* ont une part de relativité). Par conséquent, parmi les modèles présentés ci-dessus, il faut essayer de distinguer entre ceux exprimés par des adjectifs renvoyant à une qualité absolue et ceux renvoyant à une qualité relative.

Une piste pour établir cette distinction est de partir de l’opposition, dans nos sous-concepts comparatifs, entre TOTAL et PARTIEL : il semble que les modèles fondés sur une PRIVATIVITÉ TOTALE fassent moins intervenir la norme que ceux fondés sur une PRIVATIVITÉ PARTIELLE. Ainsi, on peut opposer :

(26) bleifreies Benzin, rostfreies Messer / acier inoxydable,
nebenwirkungsfreie Naturmedizin / médicaments sans effets
secondaires, ein bügelfreies Hemd / chemise infroissable ...

à...

(27) pflegearme Wäsche, geräuscharme Fahrzeuge / véhicules silencieux,
fleischarme Wurst

Dans le cas des premiers exemples, une absence totale est constatée. Les seconds en revanche, notamment *geräuscharme Fahrzeuge*, sont très liés à une norme précise. Il n’y a pas absence totale (objectivement les véhicules font un certain bruit), mais **présence relative (faible)**, mesurée en fonction de critères donnés (élaborés par les autorités, les marques qui fabriquent les véhicules, décidant de parler de véhicules silencieux ou non). On peut faire la même analyse pour *pflegearme Wäsche*, que l’on a rattaché à une ABSENCE PARTIELLE D’OBLIGATION : si on salit le référent de ce substantif, bien qu’il soit qualifié de *pflegearm-*, il faudra bien nettoyer la tâche, ne serait-ce pour ne pas paraître en public avec cette tâche ; elle ne partira pas seule, donc on peut toujours créer un contexte (crédible) où le procès auquel renvoie le premier constituant *pflege-* doit être réalisé, c’est-à-dire que l’obligation est présente ; l’adjectif correspond donc à un contexte standard, celui où un événement perturbateur

n'intervient pas. Ce contexte est défini en fonction d'une norme entrant en jeu dans l'interprétation de l'adjectif. Au contraire, dans *ein bügelfreies Hemd*, le procès n'intervient pas ou du moins, le référent (ici, la chemise) est conçu de telle sorte qu'on ne doive pas réaliser ce procès (la repasser) – le procès **n'est pas censé** intervenir. Ici, on retrouve un cas limite où une notion de MODALITÉ (POTENTIALITÉ) semble être nécessaire pour interpréter l'adjectif. Si on part du principe que cette potentialité est quasiment toujours réalisée, (puisque c'est la vocation de référent du substantif-cible), tout élément qui pourrait obliger à réaliser le procès est exclu, par conséquent l'adjectif ne semble pas reposer sur une norme mais au contraire être absolu. La présence de la notion de potentialité a toutefois pour conséquence que dans ce cas, le caractère absolu, étranger à une norme, n'est pas si marqué que dans *bleifrei* par exemple. Cela rend l'opposition entre *pflegearme Wäsche* et *bügelfreies Hemd* (ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION / ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION) moins nette que concernant les formes avec une relation privative simple (*salzfrei* – TOTAL ; *salzarm* – PARTIEL)

II.3.3. PRIVATIVITÉ et norme

En se fondant sur ces observations, on peut reprendre la figure sur laquelle se base notre définition, fondée sur des modèles sémantiques, ajouter, de façon provisoire et à mettre à l'épreuve d'une étude empirique, la notation [+/- norme] (colonne de droite). Certains cas restent incertains, par exemple *bügelfrei*, car un autre concept comparatif (MODALITE-POTENTIALITE) y intervient, comme on l'a développé dans plusieurs parties ci-dessus. Nous les faisons précéder d'un « ? », indiquant une norme relative.

PRIVATIVITÉ			Norme
a. Modèle fondamental	DÉFAUT	<x fait défaut à y>	
b. Modèles spécifiques	1. ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE	<y ne contient aucun x> <i>bleifreies Benzin</i>	-
	2. ABSENCE PARTIELLE D'UNE ENTITE	<y contient peu de x> <i>fleischarm Wurst</i>	+
	3. ABSENCE TOTALE DE CONSÉQUENCE	<y ne subit pas la conséquence x> <i>rostfreies Messer / acier inoxydable</i>	-
		<y ne provoque pas x> <i>nebenwirkungsfreie Medizin / médicament sans effets secondaires</i>	-
	4. ABSENCE PARTIELLE DE CONSÉQUENCE	<x n'entraîne que partiellement la conséquence y> <i>geräuscharm Fahrzeuge / véhicules silencieux</i>	+
	5. ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION	<pas de lien d'obligation entre x et y> <i>bügelreies Hemd / chemise infroissable</i>	?-
	6. ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION	<y n'oblige que partiellement à x> <i>pflegearm Wäsche</i>	?+
	7. ABSENCE DE LIEN	<y ne fait pas partie de x> <i>parteilose Experten</i>	
8. ABSENCE DE PROCÈS	<un procès y n'a pas lieu dans un contexte x> <i>schaflose Nacht</i>		

Figure 2 : Structure de la PRIVATIVITÉ 2

III. Equivalences

La troisième étape de ce travail, qui en constitue la synthèse, consiste en une tentative d'illustrer de façon plus complète et de commenter les formes privatives/possessives en partant du concept comparatif élaboré dans la section précédente. La structure de ce chapitre reprend celle du concept comparatif (figure : I – PRIVATIVITÉ – b. modèles spécifiques, de 1 à 6)

III.1. DÉFAUT / ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE.

La caractéristique des deux éléments liés par le joncteur est, en se fondant sur l'inventaire hors-corpus et sur I, la plupart du temps d'être des entités concrètes, soit des matières, comme dans les exemples (28), soit d'autres types de référents, cf. (29):

(28) *salzlose Kost, wasserfreie Gesichtscreme*, régime sans sel, air sans CO2

(29) *gewaltfreie Blockade*, une manifestation non-violente

Dans les exemples (29), l'élément auquel fait défaut un autre élément peut être illustré par des substantifs-cible renvoyant à un procès (*Blockade, manifestation*), auquel cas le modèle <x fait défaut à y> se traduit plus précisément par :

'lors de la réalisation de y, on n'a pas recours à x'

Un des éléments qui forme le modifieur (*-violente, gewalt-*) renvoie également de près ou de loin à un procès. De la sorte, on peut subsumer sous le concept ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE des cas où les deux éléments reliés dans le SN sont associés, sous des formes différentes (noms déverbaux, radicaux verbaux...), à un procès : un procès ('actes de violences') est absent d'un autre procès ('manifestation'), puisqu'on n'en fait pas l'usage. La nuance conceptuelle par rapport aux exemples (24) est l'idée de ne pas **avoir recours** à quelque chose. Au-delà de cette nuance au niveau du sous-concept, illustrée par deux séries de formes, le fait de les réunir sous le même sous-concept ne dispense pas de comparer les différences entre langues. L'une concerne le figement, et est directement liée au caractère polylexical des structures françaises : l'ajout possible d'éléments à l'intérieur du syntagme témoigne d'un figement qui n'est pas total (*régime sans aucun sel*).

III.2. ABSENCE PARTIELLE D'UNE ENTITE

Les formes correspondant à ce sous-concept sont différentes de celles de 1 (ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE), en allemand comme en français :

(30) *salzarme Kost*, régime pauvre en sel, régime peu salé

Dans les deux langues, la forme la plus fréquente semble basée sur l'adjectif *arm / pauvre*, qui a déjà été analysé dans les chapitres précédents. Dans son emploi absolu comme valencielle, cet adjectif exprime un fort manque, en d'autres termes une très

faible présence d'un élément, ce qui correspond au caractère partiel de notre sous-concept comparatif. L'analyse parallèle des formes françaises et allemandes met d'ailleurs cette corrélation entre (FORTE) ABSENCE PARTIELLE et (FAIBLE) PRÉSENCE en évidence, grâce à l'exemple contenant *peu*, qui, portant sur un adjectif, indique explicitement une faible présence. *salé* ici est moins analysable comme un participe passé passif (qui ferait intervenir la valeur aspectuelle de résultat) que comme une forme adjectivale n'évoquant pas directement le procès 'saler'.

III.3. ABSENCE TOTALE DE CONSÉQUENCE : vers une autre approche de la TOTALITÉ

Les formes suivantes peuvent illustrer ce sous-concept :

(31) *nebenwirkungsfreie Medizin*, médicament sans effets secondaires

Le caractère total n'est pas si net concernant ce sous-concept que dans 1 (ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE) : en effet, la notion de conséquence entraîne que le sous-concept a, de façon plus ou moins claire, une composante verbale. Dans le cas des exemples (27), *nebenwirkung- / effets secondaires* est lié à un patient, qui ne subira (normalement) pas la conséquence 'nebenwirkung'/'effets secondaires' (ne sera pas *experier*). Or cette composante verbale est toujours, si on veut analyser correctement des syntagmes nominaux comme (27), à placer dans un contexte à la fois de potentialité (niée), d'absence de risque, et par conséquent à relier à la norme et à la valeur axiologique : le référent du substantif-cible 'médicaments' est ainsi constitué (c'est une caractéristique inhérente) que la conséquence 'effets secondaires' (à laquelle on pourrait s'attendre dans un contexte normé, standard, les médicaments ayant la plupart du temps ce type d'effets secondaires ; en découle pour les modifieurs ici commentés une valeur axiologique plutôt positive) ne **doit** pas survenir. La conséquence n'est donc pas entièrement exclue : en termes de mondes possibles, on n'exclut pas un monde possible (peut-être éloigné du monde réel) dans lequel la conséquence interviendrait. Il semble que ce sous-concept et le sous-concept 1 (ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE) prennent dans les deux langues des formes souvent similaires : *-frei et sans ...* ; pour autant, dans les deux langues, le caractère total du concept est relativisé par son ancrage verbal entraînant une POTENTIALITÉ.

En français, cela se révèle dans un figement fort (synonymes impossibles par exemple : *effets – ?conséquences secondaires*) mais pas total du syntagme prépositionnel : une qualification peut être ajoutée à *secondaire*, qui explicite la possibilité d'une conséquence ainsi que le caractère normé de la qualification : *sans effets secondaires notoires*.

III.4. ABSENCE PARTIELLE DE CONSÉQUENCE : présence de la norme

Les exemples suivants sont à associer à ce sous-concept :

(32) *geräuscharme Fahrzeuge*, véhicules silencieux, *risikoarme Operation*, opération sans risques, opération peu risquée

Dans les deux langues, la comparaison avec 2 (ABSENCE PARTIELLE D'UNE ENTITE) montre qu'*-arm* (vs. *-frei*) et *sans...* sont deux structures utilisées lorsque l'absence est partielle (qu'il s'agisse d'une conséquence ou d'une entité absente) ; cependant, en français, *sans...* est plus ambigu (ou polyfonctionnel) puisqu'on le trouve également dans les cas comme 1, 3 ou l'ABSENCE est totale. Par ailleurs, on peut faire ici la même remarque qu'en 2 à propos de *peu risqué* : forte absence partielle signifie forcément faible présence, par conséquent des formes en <*peu* + adjectif> en français permettent d'exprimer le sous-concept de façon inverse.

Un élément commun à toutes les formes, qui constitue la définition du concept comparatif, est l'importance d'une norme pour interpréter les adjectifs ; on a déjà décrit ceci à propos de *geräuscharm / silencieux* ; les autres formations contiennent également une norme (établie dans un contexte précis) par rapport à laquelle est opérée la qualification.

L'exemple *silencieux (geräuscharm)* est intéressant dans la mesure où c'est en français l'ensemble du syntagme qui est à prendre en compte. L'adjectif est une forme lexicalisée exprimant la même qualité que la structure allemande mais avec des moyens lexicaux inverses (les substantifs-base *Geräusch(e)* et *silence* sont des quasi-antonymes). Plus qu'une seule lexicalisation de l'adjectif silencieux, en français, il s'agit d'un SN « tout fait ». *véhicules silencieux* renvoie à une classe d'objet très précise : 'véhicules qui sont appelés silencieux car ils ne dépassent pas une certaine norme sonore, pré-établie'. Une preuve du caractère figé du SN est qu'on ne peut pas, si on reste dans le même contexte, qui est d'ordre technique ou administratif, graduer l'adjectif. (p.ex. un texte législatif qui indiquerait : *?seuls les véhicules particulièrement silencieux entrent dans le champ d'application de cette loi d'allègement fiscal*).

On peut comparer ce cas (*véhicules silencieux*) à des SN correspondants dans des contextes plus standard, tels *des voyageurs silencieux, un enfant silencieux* : dans le premier cas, il y a également une norme mais très liée à la perception du locuteur, ce qui teinte l'adjectif d'une forte valeur subjective (axiologiquement marquée plutôt positivement, même si ce n'est qu'un effet de sens et ne semble pas inhérent à l'adjectif) ; dans le cas des *véhicules silencieux*, il s'agit d'une norme pré-établie et partagée par plus de locuteurs/imposée à plus de locuteurs ; le syntagme ne s'utilise que dans un contexte où cette norme est présupposée (un contexte administratif par exemple).

III.5. ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION

Concernant ce sous-concept et le suivant (6. ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION), une première analyse plus précise de certaines formes et une mise en lien avec les concepts permet de juger leur adéquation et de proposer une redéfinition qui mêlera ces concepts 5 et 6.

Le sous-concept ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION a été présenté dans le chapitre précédent comme posant problème ; nous avons identifié la nature verbale de ce

concept comme l'une des sources d'incertitudes : en effet, cette nature verbale a pour conséquence que les formes que l'on pourrait interpréter à l'aide de ce sous-concept pourraient aussi l'être à l'aide d'autres, notamment la MODALITÉ-PASSIVITÉ (le terme d'obligation est explicite dans le 'nom' de ce concept) et MODALITÉ-POTENTIALITÉ.

(33) portofreier Versand, envoi franco de port,

(34) bügelfreies Hemd, chemise sans repassage, chemise infroissable

Ces deux exemples illustrent le caractère hétérogène des structures françaises rattachables à ce sous-concept – et par là-même interrogent sur son utilité : dans quelle mesure sera-t-il utile pour un travail comparatif s'il peut être associé à des formes différentes morphologiquement, sémantiquement ?

Si *sans repassage* et *bügelfrei* semblent tout aussi comparables que ne le sont dans 1 (ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE) *sans sel / salzlos*, en revanche *infroissable* représente, comme on l'a déjà observé à partir de *silencieux* dans le paragraphe précédent, une façon d'exprimer le même concept par des moyens morpho-sémantiques différents (inverses) : 'qui ne peut se froisser/qu'on ne peut froisser'. L'intérêt de ce SN est de confirmer que la forme allemande en *-frei* dans ce genre de cas exprime certes une absence (d'obligation) qu'on peut qualifier de « totale », mais que la totalité doit ici encore être **relativisée** par le fait que cet adjectif *bügelfrei* (n')indique (que) la destination/ but dans lequel est fabriqué le référent du substantif-cible *Hemd*. Le lien entre substantif-cible et adjectif est complexe car il contient la notion de destination (cf. ANSCOMBRE & LEEMAN, 1994). L'absence de conséquence n'est pas mesurable comme pour *salzfrei* : il n'est pas entièrement exclu que cette conséquence survienne (cf. développements ci-dessus) – c'est là qu'intervient la MODALITÉ-POTENTIALITÉ ; par conséquent, le terme de « total » peut être, si on veut le rejeter, considéré comme un « raccourci de langage », basé sur une analogie avec les cas d'absence « simple » (concernant des entités concrètes par exemple) ; si on veut l'utiliser tout de même dans ce cas, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une **totalité relative**. Pour aller plus loin dans la discussion de ce concept, on peut arguer que cette notion paradoxale, « totalité relative »/ « absence relativement totale », revient à dire qu'on a une **absence partielle**. Dans ce cas, concernant l'obligation, on en vient à se demander si la séparation entre ABSENCE TOTALE et PARTIELLE est pertinente ; une des solutions pour résoudre cette contradiction serait de parler d'une ABSENCE VARIABLE D'OBLIGATION (ou, cela revient au même : d'une présence plus ou moins faible). On aurait là un concept de nature scalaire subsumant des formes telles que (33/34) et d'autres que nous allons présenter dans le paragraphe suivant. Cette contradiction résolue, on aura ainsi résolu, en intégrant par la scalarité la notion de potentialité au sous-concept, le problème de notre sous-concept ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION par rapport à la MODALITÉ-POTENTIALITÉ. Pour autant, l'ensemble d'un sous-concept scalaire évoqué ci-dessus resterait ambigu, dans la mesure où il relèverait également de la MODALITÉ-PASSIVITÉ. ('tel procès **doit** plus ou moins être réalisé' (déontique)).

III.6. ABSENCE PARTIELLE D’OBLIGATION. Vers une redéfinition de deux sous-concepts.

III.6.1. ABSENCE TOTALE / ABSENCE PARTIELLE : une distinction superflue

Dans la partie 2.5 du chapitre précédent, une comparaison entre *pflgearm* et *bügelfrei* a été présentée dans le cadre, qui se poursuit ici, de présentation et de discussion des concepts comparatifs. Ci-dessous nous ne reprenons pas cet exemple, mais d’autres SN qui relèvent de ce sous-concept.

(35) *wartungsarme Holzfassaden*,

« revêtement de façade en bois sans entretien »

Une comparaison avec les exemples de 5 (ABSENCE TOTALE D’OBLIGATION) montre qu’en français, la différence entre ABSENCE TOTALE et PARTIELLE ne semble pas exprimée, alors qu’en allemand, des moyens de formations plus spécifiques permettent de faire cette différence. D’un autre point de vue, cette identité des formes françaises (*sans repassage*, *sans entretien*) semble nous conforter dans l’idée que concernant une OBLIGATION, la distinction entre ABSENCE PARTIELLE et TOTALE est superflue, car artificielle.

III.6.2. Proposition de redéfinition

On a évoqué en 5 la possibilité de regrouper les sous-concepts 5 et 6 pour subsumer les formes (29) à (31) sous un concept de nature scalaire qui pourrait être :

ABSENCE VARIABLE D’OBLIGATION

Les exemples correspondant aux deux sous-concepts viennent d’être commentés, on peut maintenant proposer une manière de structurer le nouveau sous-concept (5+6):

- (a) Concernant les limites négative et positive : le caractère scalaire du sous-concept implique un pôle négatif et un pôle positif. Cependant, pour les raisons données ci-dessus, il est inconcevable de créer... :
 - b. un pôle 0 mesurable (alors que c’est possible pour la privativité concernant des formes « plus simples » renvoyant à la présence d’une entité dans une autre : ‘zéro molécule de plomb dans de l’essence’) ;
 - c. un pôle de totalité.

En effet, ces deux pôles ne sont pas cohérents avec le concept fondamental: s’il n’y a aucune ABSENCE D’OBLIGATION, ou au contraire s’il y a une ABSENCE TOTALE D’OBLIGATION, on sort du concept PRIVATIVITÉ.

Il n’y a donc pas de début ni de fin mesurable à cette échelle. Concernant les formes, cela veut dire que les modifieurs associés à ce sous-concept ne sont jamais des adjectifs ou des syntagmes exprimant une qualité absolue. Ainsi retrouve-t-on l’opposition, fondée pour les adjectifs mais transférable au niveau des notions, entre qualité relative et absolue ; l’échelle peut donc être considérée comme tendant vers 0 du côté négatif (pour formaliser en termes mathématiques : 0^+ ; il n’y a jamais d’impossibilité réelle qu’on soit obligé de réaliser le procès, on

ne touche pas 0) et vers $+\infty$ (sans jamais toucher à la totalité réelle) du côté positif ;

- (d) Les deux sous-concepts 5 et 6 sont mélangés et orientés entre 0^+ et $+\infty$ de gauche à droite, le concept 6 (ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION) du côté gauche, le 5 (ABSENCE TOTALE) du côté droit.

La figure suivante représente le sous-concept ABSENCE VARIABLE D'OBLIGATION⁹ :

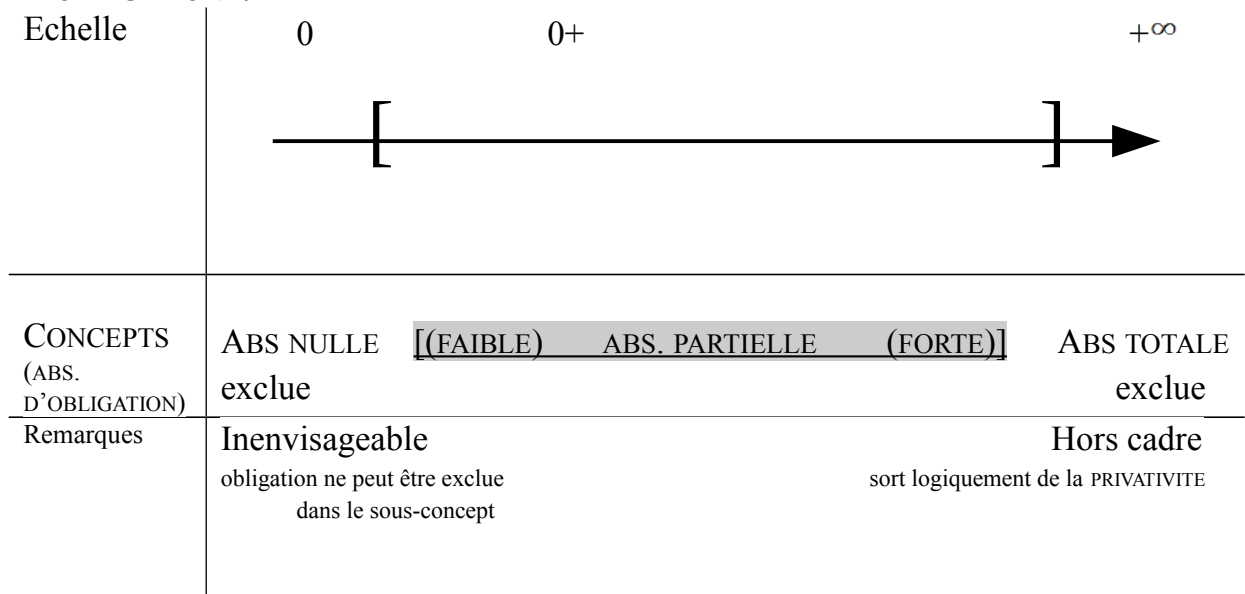


Figure 3 : ABSENCE VARIABLE D'OBLIGATION

⁹ Remarque concernant la notation : Se trouvent entre crochets et sur fond grisé [...] les formes ou le segment de l'échelle correspondant au sous-concept 5+6 redéfini.

Références bibliographiques

- APOTHÉLOZ, Denis. 2002. *La construction du lexique français : principes de morphologie dérivationnelle*. (Collection L'Essentiel français). Paris: Ophrys.
- ANSCOMBRE Jean-Claude & Danielle LEEMAN. 1994. La dérivation des adjectifs en *-ble* : morphologie ou sémantique ?. In : *Langue française*, n°103, pp.32-44.
- EICHINGER, Ludwig M. 2000. *Deutsche Wortbildung : eine Einführung*. Tübingen: G. Narr Verlag.
- FANDRYCH, Christian. 1993. *Wortart, Wortbildungsart und kommunikative Funktion : am Beispiel der adjektivischen Privativ- und Possessivbildungen im heutigen Deutsch*. Tübingen : M. Niemeyer.
- FLEISCHER, Wolfgang, Irmhild BARZ & Marianne SCHRÖDER. 2012. *Wortbildung der deutschen Gegenwartssprache*. Berlin / Boston: Walter de Gruyter.
- GROSS, Gaston. 1996. *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*. (Collection L'Essentiel français). Gap / Paris: Ophrys.
- GROSS, Maurice. 1988. Adjectifs composés. In Claire BLANCHE-BENVENISTE (éd.), *Grammaire et histoire de la grammaire*. (Grammaire et histoire de la grammaire).
- KÜHNHOLD, Ingeburg, Oskar PUTZER & Hans WELLMANN. 1973. *Deutsche Wortbildung : Typen und Tendenzen in der Gegenwartssprache*. Vol. 3. Düsseldorf / Berlin: Schwann / W. de Gruyter.
- MOTSCH, Wolfgang. 2004. *Deutsche Wortbildung in Grundzügen*. Berlin / New-York: Walter de Gruyter & Co.
- SCHMIDT, Günter. 1987. « Das Affixoid. Zur Notwendigkeit und Brauchbarkeit eines beliebten Zwischenbegriffs der Wortbildung » 53-101. In Gabriele HOPPE *et alii* (éds.), *Deutsche Lehnwortbildung*. Tübingen : Gunter Narr Verlag.

Index des figures

Figure 1 : Structure de la PRIVATIVITÉ 1.....	18
Figure 2 : Structure de la PRIVATIVITÉ 2.....	24
Figure 3 : ABSENCE VARIABLE D'OBLIGATION.....	30

Références additionnelles dans les notes de l'éditeur.

- HASPELMATH, Martin. 2010. Comparative concepts and descriptive categories in crosslinguistic studies. *Language* 86(3). 663–687.
- NARDOZZA, Grégory. 2014. Les dérivés en *-able* / *-ible* et *-bar* dans une perspective comparative : À la recherche d'outils d'analyse communs. *ELIS - Echanges linguistiques en Sorbonne*, 2, pp.5-28.

